

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU LUNDI 26 MARS 2018 A POIX-DE-PICARDIE A 18H30**

Le Conseil Communautaire du Sud-Ouest Amiénois s'est réuni en sessions le 26 mars 2018 à 18h30 à la salle des fêtes de Poix-de-Picardie, sous la Présidence d'Alain DESFOSES.

**Délégués titulaires** : NOBLESSE Albert, ROUILLARD François, FORMET Thierry, LENEL Marcel, QUEVAUVILLERS Louis, VAN DYCKE Roseline, HEBERT Thierry, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, MICHEL Géraldine, BLEYAERT Joseph, POIRE Jean-Paul, GUILBERT Jackie, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, VAN OOTEGHEM Clarisse, MOYENS Jean-Pierre, LACHEREZ Guy, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, LOUIS Claude, DE SAINT GERMAIN Lyliane, LOUART Usmée, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOURT Jean-Pierre, GUILBERT Joël, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSES Alain, FACQUET Agnès, LOUVARD Annie, VASSEUR Dany, VAQUER Florence, FROIDURE James, SINOQUET Céline, LAROCHE Denis, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, GLORIEUX Gérard, ESCARD Marie-Elisabeth, AVET Hubert, de WAZIERS Isabelle, MARGRY Jean-Pierre, NOPPE Robert, DENEUX Gérard, GERAUX Christophe, COSETTE Jean-Paul, WATTEZ Aubert, TURLLOT Jean-Marie, MOREL Claude, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, COCQ Philippe, BLAMPOIX Christophe, LOMBAREY Michèle, SAELENS Willy, MANACH Sylvain, PERONNE Michèle, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, LEDAIN Rose-Marie, AUZOU Emmanuel, DEWAELE Marc, NOUGEIN Laurence, GAILLET Gérard, GANDON Jean-Claude, CAUX Gaël, VILTART Vincent, BAZIN Jacques, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, BAUDEN Jean-Philippe, DESMAREST Gérard, LEROY Loïc, DELHOMELLE Béatrice, MAGNIER Patrick, HESSE Hervé, MARSEILLE Frédéric, PORTOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, ROSAN Yves, LAMOTTE Bernard, FENELON Catherine.

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires** : PRAT Philippe (suppléant de DALLERY Philippe), CLAVIERE Valérie (suppléante de DUCROCQ Sylvie), PLANQUETTE Daniel (suppléant de MICHAUX Colette), DELAVENNE Daniel (suppléant de de L'EPINE Audouin).

**Délégué titulaire ayant donné pouvoir** : BAILLEUL Dominique (pouvoir à LENEL Marcel, de CALONNE Roland (pouvoir à de WAZIERS Isabelle), STOTER Jean-Jacques (pouvoir à DESFOSES Alain), DEMAREST Vincent (pouvoir à FROIDURE James), de BEAUFORT Jean (pouvoir à MANACH Sylvain), MOUTON Valérie (pouvoir à D'HOINE Catherine), CHARBONNIER Sylvain (pouvoir à COSETTE Jean-Paul), MAGNIER Dominique (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), LABESSE Jean-Marc (pouvoir à NOUGEIN Laurence).

**Etaient absents ou excusés** : VAUDET Déborah, SOUMILLON Gilles, CORNIQUET Jean-François, DUPUIS Éric, DUTITRE Philippe, BIGNON Jean-Paul, LESUR Alain, CELISSE Gérard, BOULENGER Annie, BOUCRY Firmin, DUMEIGE Yannick, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOUDERNEL Gilles, CHELLE-POIRE Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Roger, TEN Alexis, DUBOS Philippe, DOMART Alain, MAGNIER Ambre, GOETHALS Eddy, BODERAU Etienne, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, BOSREDON Philippe, DOINEL Michel, BLAREL Marc, PERIMONY Yves, DEMARQUET Jean-Pierre, DANCOURT Daniel, QUILLEN Jean-Claude, JANDOS Rodolphe, DUMONT Marielle, LESENNE Alain, LECLERE Jean-Claude, MATHON Christine, LECLERCQ Geneviève, SNAUWAERT Jean-Marie, CALIPPE Sylviane, MORAIN Bernard, MEERSCHMAN Guy, DANCOURT David, MARIAGE Bruno.

**Secrétaire de séance** : SINOQUET Céline

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président remercie la commune de Poix-de-Picardie pour son accueil. Il rappelle que la présente séance est enregistrée. Il invite chaque personne prenant la parole en séance à donner son nom et

le nom de la commune qu'elle représente. Chaque personne quittant la séance est priée de signaler son départ et de rendre son boîtier électronique ou de le remettre à son suppléant s'il est présent.

Il s'enquiert des candidatures au poste de secrétaire de séance.

Céline SINOQUET, commune d'Hornoy-le-Bourg, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

***Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré, approuve la nomination de Madame SINOQUET Céline comme secrétaire de séance.***

Le Président propose de procéder à un test du système de vote électronique.

## **1. POLE METROPOLITAIN**

### ***1.1. Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays du Grand amiénois dans le cadre de la transformation en pôle métropolitain.***

Le Président explique que, pour faire suite à la présentation des statuts du Pôle Métropolitain par M. Alain GEST le 7 mars dernier, l'Assemblée doit se prononcer sur la création du Pôle métropolitain dont les statuts ont été joints en annexe à la note. Il rappelle que ce pôle remplacera le Pays du Grand amiénois, par la volonté de l'État et de la Région. Les territoires concernés sont en train de délibérer sur ce sujet.

Le Président souligne que cette modification n'entraînera pas de dépense supplémentaire.

Le Pôle métropolitain est un établissement public constitué par accord entre les EPCI à fiscalité propre en vue d'actions d'intérêt métropolitain. La volonté de ses membres consiste à passer à l'action et à conduire des projets concrets. Ce pôle est constitué par les huit intercommunalités suivantes : Amiens Métropole, Avre-Luce et Noye, le Grand Roye, le Pays du Coquelicot, le Territoire Nord-Picardie, la Communauté de communes de du Val-de-Somme, Nièvre-et-Somme et Somme Sud-Ouest, soit 385 000 habitants et 470 communes. Dans ce nouvel ensemble, Amiens disposerait de 40 % des voix et 60 % des élus de cette métropole seraient donc des élus des communes rurales. Par ailleurs, 60 % des dépenses seraient à la charge d'Amiens métropole et 40 % à la charge des communes rurales.

Les compétences et missions du pôle métropolitain seraient les suivantes :

- SCOT
- Plan Climat air énergie
- Conseil de développement commun, à l'échelle du Pôle métropolitain

Par ailleurs, des actions d'intérêt métropolitain seraient mises en place.

En matière de développement économique, les actions seraient les suivantes :

- Rédaction d'une charte de bonne conduite afin d'éviter tout malentendu.
- Élaboration et mise en œuvre des actions de promotion et de prospection en coordination
- Avec chaque EPCI ; il convient en effet de respecter les orientations propres à chaque zone d'activité.

En matière de tourisme, le pôle métropolitain élaborerait et animerait la promotion et la prospection, avec une plaquette commune et la présence du pôle métropolitain sur des salons nationaux, voire européens.

Les actions conduites dans ce cadre seraient les suivantes :

- Élaboration et animation du projet touristique métropolitain en coordination avec chaque EPCI.
- Définition, portage d'une marque commune et d'une stratégie collective de communication en collaboration avec le département.
- Coordination et mise en marché d'une offre touristique commune en partenariat avec le Comité départemental du tourisme.
- Création et portage d'un Observatoire du tourisme en partenariat avec le Comité départemental du tourisme, avec la possibilité de présenter un large panel d'animations et de lieux touristiques.

En matière de mobilité, les actions seraient les suivantes :

- Coordination des autorités organisatrices et des différentes offres territoriales.
- Élaboration, modification et suivi des documents de planification de la mobilité à l'échelle métropolitaine.
- Organisation d'une offre alternative à l'autosolisme.
- Coordination de l'aménagement et de la gestion des aires de covoiturage
- Réflexion prospective sur les problématiques de mobilité et d'intermodalité.
- Tarification coordonnée et information des voyageurs au sein du territoire
- Étude permettant de connaître les pratiques en matière de déplacement.
- Réalisation d'actions de communication et d'information de ses membres et du public sur le développement de services de mobilité et d'échelle métropolitaine.
- Coopération avec les territoires limitrophes.

En matière d'insertion et d'emploi, l'action suivante serait entreprise :

- Coordination des actions des EPCI (avec les missions locales d'Amiens, Abbeville et Noyon)

En matière de santé, les actions seraient les suivantes :

- Pilotage de la réflexion sur l'aménagement du territoire avec l'implantation des maisons de santé pour lutter contre la désertification médicale.
- Représentation du territoire du Grand Amiénois dans les échanges avec l'ARS.

Le Président souligne que la coordination avec l'ARS, qui est basée à Lille, serait une bonne chose.

Arnaud de MONCLIN, commune de Courcelles-sous-Thoix, demande si la CC2SO aura encore voix au chapitre en matière de développement économique et de tourisme. Il craint la mainmise du Pôle métropolitain sur la CC2SO. Il observe que la part de 40 % attribuée à Amiens est très proche des 50 % qui lui permettront d'imposer sa loi à la CC2SO.

Le Président répond qu'Amiens pèse lourd dans de nombreux domaines et qu'il est difficile de se passer d'une métropole forte. Cette force bénéficiera à la CC2SO et permettra de peser un peu plus au niveau de la Région.

Arnaud de MONCLIN demande si cette force laissera un peu de liberté à la CC2SO.

Le Président répond que les élus siégeant au Grand Amiénois témoignent d'une certaine harmonie.

Arnaud de MONCLIN observe que le président pressenti ressort d'Amiens alors que 60 % des voix proviennent de l'extérieur de la ville.

Le Président répond que d'autres candidats peuvent se présenter. Il estime que l'avenir politique d'Alain GEST n'est pas devant lui. Le Pôle métropolitain contribuera au développement économique et au développement du tourisme, ce qui sera favorable à la CC2SO. Par ailleurs, le pôle métropolitain pourra effectuer des prestations de service, comme un audit des finances des communes et des communautés de communes.

Lionel NORMAND, commune de Plachy-Buyon, rappelle que M. GEST a indiqué que l'ADUGA et le syndicat mixte seraient substitués, ce qui ne figure pas dans les statuts présentés. De plus, il ne figure pas non plus dans les statuts que la gouvernance se ferait sans indemnité. Par ailleurs, M. de BEAUFORT Jean a écrit un courrier dans lequel il fait part de son désaccord avec cette fusion ; il partage son avis car le conseil communautaire est consulté avant que les délégués aient pu consulter leurs conseils municipaux. Enfin, il demande que, dans ce type de document, les sigles soient expliqués.

Le Président indique que la constitution du Pôle métropolitain ne supprime pas l'ADUGA, mais une partie de son personnel est transférée au pôle.

Lionel NORMAND, commune de Plachy-Buyon, objecte que M. GEST n'a pas dit cela.

Lionel NORMAND demande s'il est urgent de délibérer sur cette question. Il s'étonne que les statuts présentés soient signés par Alain GEST et le syndicat mixte du Grand Amiénois.

Le Président répond que les élus du Pays du Grand Amiénois ont délibéré favorablement sur ces statuts.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que le Pays du Grand Amiénois a été consulté en premier, puis les statuts sont présentés à toutes les communautés de communes candidates à l'adhésion au Pôle métropolitain.

Lionel NORMAND, commune de Plachy-Buyon, objecte que, dans le magazine de la métropole, il est écrit que « le nouveau pôle métropolitain est dorénavant composé de 8 communautés de communes... ». Il ajoute que cette décision a été prise le 15 mars 2018 sans que les délégués de la CC2SO soient parties prenantes. Il estime que les statuts sont flous.

Isabelle de WAZIERS répond que la CC2SO fait partie du Pays du Grand Amiénois, comme les 7 autres communautés de communes.

Le Président affirme que les statuts ne sont pas flous.

Isabelle de WAZIERS précise que les éventuelles modifications de statuts sont soumises au vote du Conseil communautaire.

Lionel NORMAND, commune de Plachy-Buyon, affirme que les statuts ne sont pas complets.

Le Président indique que ces statuts résultent de longues réunions de travail. Il indique qu'Amiens aurait aimé les enrichir alors que les territoires ruraux ont souhaité une version plus concise.

Frédéric MARSEILLE, commune de Thois, remarque que les regroupements et concentrations de compétences et de pouvoirs s'intensifient, ce qui éloigne les instances de la population et entre en contradiction avec la décentralisation.

Le Président estime que les communautés de communes voisines ont besoin d'échanger.

Marc DEWAELE, vice-président en charge du Bien-vieillir, rappelle que les syndicats mixtes ont déjà 20 ans d'existence et que les anciens élus considèrent déjà que l'union fait la force. Refuser cette union serait une erreur fatale.

Le Président confirme que le Pôle Métropolitain n'entraînera pas de dépense supplémentaire, hormis l'embauche envisagée d'une personne au service de l'habitat, qui n'est pas encore décidée.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire par 68 voix POUR, 11 voix CONTRE (POIRET Jean-Paul, DUFOUR Guy, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, LAROCHE Denis, de BEAUFORT Jean, MOREL Claude, NORMAND Lionel, VILTART Vincent, BAUDEN Jean-Philippe, MARSEILLE Frédéric), 25 ABSTENTIONS (ROUILLARD François, PRAT Philippe, GUILBERT Jackie, BON Linda, de MONCLIN Arnaud, LOUIS Claude, LEFEUVRE André, GUILBERT Joël, CLAVIERE Valérie, LOUVARD Annie, VAQUER Florence, LEFEUVRE Jannick, AVET Hubert, PLANQUETTE Daniel, NOPPE Robert, DENEUX Gérard, MAGNIER Dominique, COCQ Philippe, FAUQUEMBERGUE Martine, LEDAIN Rose-Marie, AUZOU Emmanuel, HOUAS Jean-Claude, DESMAREST Gérard, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime), VALIDE la création du Pôle Métropolitain.**

## **2. SCOLAIRE**

### **2.1. Déclassement des 4 écoles de NAMPS-MAISNIL**

Le Président rappelle que la nouvelle école de Namps-Maisnil a ouvert ses portes ce 12 mars. Il convient donc de demander à l'Inspection Académique de procéder au déclassement des 4 anciens établissements scolaires. Dans le même temps, il est proposé de restituer à la commune de Namps-Maisnil ces bâtiments qui avaient été mis à disposition. La commune de Namps-Maisnil devra faire connaître par voie de délibération son acceptation ou son refus quant à ce transfert.

Catherine D'HOINE, commune de Namps-Maisnil, indique que les enfants sont entrés le 12 mars dans leur nouvelle école et que tout s'est très bien passé. Tout le monde en est très heureux. Elle ajoute que les enseignants remercient vivement le personnel de la CC2SO qui a été d'une grande aide.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire par 103 voix POUR et 1 non-participation au vote, INVITE son Président à procéder à la restitution des anciens bâtiments scolaires à la commune de Namps-Maisnil et A DEMANDER le déclassement de cet établissement auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie.**

### **3. CULTURE**

#### **3.1. Tarification du Chahut Vert 2018**

Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, propose de se prononcer sur les propositions de la commission « CULTURE » pour la tarification de l'édition 2018 du Festival le Chahut Vert :

- Entrée soirée, tarif préférentiel pour les communes : 10 €
- Entrée soirée en prévente : 12 €
- Entrée soirée : 15 €
  
- Exposants : 150 € sur la période du festival
- Location Barnum : 30 €
  
- Restaurateur le midi : 150€/jour
- Restaurateur le soir : 300€/jour.

Le Président invite les délégués à distribuer dans leurs communes des billets d'entrée au Chahut Vert.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire par 98 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (MARGRY Jean-Pierre, GAILLET Gérard, MARSEILLE Frédéric), et 3 non-participations au vote, FIXE la tarification de l'édition 2018 du Chahut Vert.**

### **4. VOIRIE**

#### **4.1. Avenant avec EVIA pour travaux sur la commune d'ALLERY**

Le Président explique que la Communauté d'Agglomération Baie de Somme avait signé un marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 7 860 € TTC pour l'aménagement du chemin communal dit d'Abbeville à ALLERY. Il convient d'autoriser le président à signer l'avenant de transfert de ce marché à la CC2SO.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire par 102 voix POUR, 1 ABSTENTION (PRAT Philippe) et 1 non-participation au vote, AUTORISE le Président à signer l'avenant de transfert du marché pour travaux sur la commune d'Allery à la CC2SO.**

### **5. RESSOURCES HUMAINES**

#### **5.1. Modifications du tableau indicatif des emplois**

##### **5.1.1. Augmentation du temps de travail d'un agent**

Le Président explique que l'agent affectée au secrétariat du service « bâtiment » travaille aujourd'hui à mi-temps. Compte tenu des missions que se doit d'assurer ce service, il est proposé de faire passer la quotité de travail de l'agent affectée au secrétariat de 50 à 80 % à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire par 101 voix POUR, 1 ABSTENTION (BAUDEN Jean-Philippe) et 2 non-participations au vote, APPROUVE la modification de la quotité de travail d'un agent affecté au secrétariat du service technique de 50 à 80% à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.**

*5.1.2. Créations d'emplois pour le Centre Social de Beaucamps-le-vieux.*

Le Président rappelle qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain, le centre social de Beaucamps-le-Vieux relèvera de la compétence communautaire. Le Directeur du centre social ainsi que le référent « famille » n'ont pas souhaité intégrer la communauté de communes, en conséquence de quoi il convient de créer les postes correspondants :

- « directeur » du centre social à temps complet, la qualification requise est : diplôme de niveau 2 des carrières sociales, de l'animation et du développement.
- poste de référent famille à mi-temps, la qualification requise est travailleur social de niveau 3.
- poste d'adjoint administratif à l'accueil à temps complet.

Par ailleurs, le Conseil est invité à autoriser le Président à revêtir de sa signature tous documents ayant trait au transfert du Centre Social et de son personnel.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire par 94 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (DESBIENDRAS Alain, BOHIN Pascal, VAQUER Florence, PLANQUETTE Daniel, BAUDEN Jean-Philippe, MAGNIER Patrick) et 4 non-participations au vote, APPROUVE la création des 3 postes au 1<sup>er</sup> avril 2018 et INVITE le Président à revêtir de sa signature tous documents ayant trait aux modalités de transfert du Centre Social et de son personnel.**

## **6. SOCIAL**

### **6.1. Signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour le S.A.A.D (CPOM)**

Marc DEWAELE, vice-président en charge du Bien-vieillir, explique que le Département a proposé au service d'aide à domicile de souscrire un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). Ce contrat fixe les modalités de remboursement des prestations effectuées par le service d'aide à domicile de la Communauté de communes. Il indique qu'en annexe à la note distribuée aux délégués figure ledit CPOM.

Il explique que la nouvelle convention prévoit que seuls les services ayant démontré leur volonté de fusionner pourront la signer. Dans ce cadre, onze organismes intègrent la convention dont les objectifs concernent la démarche qualité, la modernisation de la gestion, les finances, les compétences, la professionnalisation, la valorisation des heures, etc.

Le Conseil est invité à autoriser le président à revêtir de sa signature ce contrat.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire par 103 voix POUR, 1 ABSTENTION (PLANQUETTE Daniel), INVITE le Président à revêtir de sa signature le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour le S.A.A.D.**

### **6.2. Signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour la MARPA (CPOM)**

Marc DEWAELE, vice-président en charge du Bien-vieillir, indique que le Département a proposé à la MARPA de souscrire un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). Ce contrat fixe les modalités de remboursement des prestations effectuées par la MARPA, il figure en annexe à la note distribuée aux délégués.

Il indique que le Conseil est invité à autoriser le président à revêtir de sa signature ledit contrat.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire par 102 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (LEDAIN Rose-Marie et MAGNIER Patrick), INVITE le Président à revêtir de sa signature le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour la MARPA.**

## **7. CIAS**

### **7.1. Gouvernance du CIAS – MARPA**

Le Président rappelle qu'en application de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la CC2SO doit créer un centre intercommunal d'action sociale de par la gestion de la MARPA de Quevauvillers, établissement médicosocial par nature. Cette compétence est précisée dans les statuts de la Communauté de communes. Désormais, il convient de fixer la composition du conseil d'administration, lequel sera nommé pour la durée du mandat restant à courir. Ce conseil d'administration comprend outre son Président :

- des membres élus au sein de l'Assemblée
- des membres nommés par le Président de l'EPCI.

en nombre égal pour chacun des deux collèges.

Parmi les membres nommés, un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales, un représentant des associations des retraités et de personnes âgées du Département et un représentant des associations de personnes handicapées. Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération de l'Assemblée communautaire.

Au vu de ces éléments, il est proposé que le conseil d'administration soit composé de 5 membres élus et des représentants des 4 associations précitées, ainsi qu'un représentant de la Mutualité Sociale Agricole.

Le Conseil est invité à délibérer sur la création de ce conseil d'administration ainsi que de procéder à l'élection au scrutin secret de 5 membres du conseil communautaire pour siéger au sein du CIAS.

Le Président propose la candidature de Marc DEWAELE (vice-président en charge du Bien-vieillir), Catherine D'HOINE (commune de Namps-Maisnil), Laurence NOUGEIN (commune de Quevauvillers), Marie-Elisabeth ESCARD (commune de Le Mazis) et Roseline VAN DYCKE (commune d'Aumont).

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire par 97 voix POUR, 4 ABSTENTIONS et 3 non-participations au vote, approuve la création du conseil d'administration pour la gouvernance du CIAS – MARPA et ELIT au scrutin secret de liste les représentants du Conseil Communautaire appelés à siéger au Conseil d'Administration du CIAS.**

## **8. HABITAT**

### **8.1. Subvention à l'OPSOM**

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, indique que l'ex-Communauté du Contynois a accordé une subvention de 45 000 € à l'OPSOM dans le but de réaliser la construction de 18 logements, route de Luzières à Conty. Les travaux relatifs à la réalisation de ces logements étant avancés à 45 % de leurs réalisations, l'OPSOM sollicite un acompte.

Il est demandé d'attribuer une subvention de 45 000 € à l'OPSOM et d'autoriser le Président à procéder à son versement en tout ou partie.

Le Président indique que cette subvention a été inscrite au budget.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire par 99 voix POUR, 1 voix CONTRE (HESSE Hervé) et 4 non-participations au vote, APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'OPSOM d'un montant de 45 000 € dans le but de réaliser la construction de 18 logements à Conty et INVITE le président à procéder à son versement en tout ou partie.**

## 9. COMMUNICATION

### 9.1. Presse numérique / tarification des impressions

François ROUILLARD, vice-président en charge de la communication, explique que pour permettre à la CC2SO de facturer les prestations d'impressions qu'effectue le service « communication » de la Communauté de communes, la commission « communication » propose d'adopter la tarification suivante :

Brochure A4 / Papier 115g/m <sup>2</sup> couché brillant / piqûre à cheval										
En €	4 PAGES	8 PAGES	12 PAGES	16 PAGES	20 PAGES	24 PAGES	28 PAGES	32 PAGES	36 PAGES	40 PAGES
Quantité	Coût TTC									
50	52	57,5	63	68,5	74	79,5	85	90,5	96	101,5
100	104	115	126	137	148	159	170	181	192	203
250	125	152	179	206	233	260	287	314	341	368
500	160	215	270	325	380	435	490	545	600	655
1000	230	340	450	560	670	780	890	1000	1110	1220
2500	440	713	986	1259	1532	1805	2078	2351	2624	2897
5000	790	1337	1884	2431	2978	3525	4072	4619	5166	5713

Flyer A5 115g/m <sup>2</sup> RECTO/VERSO		Flyer A5 115g/m <sup>2</sup> RECTO	
Quantité	Coût TTC	Quantité	Coût TTC
500	104	500	98
1000	117	1000	106
2500	158	2500	130
5000	244	5000	190
10000	382	10000	254

Affiches A3 115g/m <sup>2</sup>		Affiches A4 115g/m <sup>2</sup>	
Quantité	Coût TTC	Quantité	Coût TTC
100	96	100	95
250	106	250	103
500	123	500	117
1000	155	1000	145
2500	253	2500	226
5000	435	5000	363

Le Président indique que les utilisateurs de ce service en sont satisfaits et que les tarifs proposés sont avantageux.

François ROUILLARD, vice-président en charge de la communication, précise que les clients doivent fournir les maquettes des documents ; afin d'éviter tout retard, il les invite à prévoir des délais suffisants en amont de l'impression (une quinzaine de jours semble raisonnable).

Lionel NORMAND, commune de Plachy-Buyon, demande si son document excédant 40 pages pourra néanmoins être imprimé.

François ROUILLARD, vice-président en charge de la communication, répond que c'est faisable techniquement et que cela nécessitera l'établissement d'un devis particulier.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire par 94 voix POUR, 1 voix CONTRE (MOREL Claude), 1 voix CONTRE (BAUDEN Jean-Philippe) et 8 non-participations au vote, FIXE la tarification du service « communication » afin de permettre la facturation des prestations d'impressions.**

Avant d'aborder le point suivant, le Président quitte la salle et invite les agriculteurs intéressés au projet à en faire de même. Il cède la présidence de séance à Isabelle de WAZIERS.

## **10. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **10.1. Validation du projet de culture légumière**

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente les éléments qui ont conduit les agriculteurs à envisager une diversification de leurs méthodes culturales :

#### **Point de départ :**

L'entreprise DEL MONTE Fresh CUT de découpe de fruits et légumes compte s'implanter sur la ZAC de la Mine d'or et exprime sa volonté d'être approvisionnée en légumes produits localement lors d'une grande manifestation organisée en Décembre 2016 et qui a réuni près de 300 agriculteurs.

Pour ne pas se focaliser sur un seul client, l'association regroupant une quarantaine d'agriculteurs et qui compte en son sein plusieurs groupes de travail liés aux différentes thématiques (production, stockage, matériel, commercialisation, etc.) a démarché et rencontré des structures (françaises et étrangères) spécialisées dans la commercialisation de fruits et légumes.

Ce qui a débouché en Octobre 2017 à la signature d'une lettre d'intention en vue d'une collaboration mutuelle avec la coopérative belge Reo-Veiling.

#### **Objectifs :**

Ce projet collectif (40 adhérents) constitue avant tout un excellent moyen pour nos agriculteurs (céréaliers et éleveurs pour la plupart) de se reconvertir et aussi de diversifier leurs activités.

L'objectif de ce projet est de créer une véritable filière de production légumière avec une maîtrise totale de tout le processus : de la production jusqu'à la commercialisation en passant par le stockage, le lavage, le conditionnement afin de garder la maîtrise de la valeur ajoutée et de garantir la satisfaction du client final.

Le principal enjeu dans ce projet de production de légumes du territoire, est dans sa capacité de générer et surtout de maintenir sur le territoire une activité créatrice d'emplois locaux et pérennes : 1 hectare de poireaux nécessite plus de 600 heures de travail alors que pour 1 hectare de blé il en faut 10.

#### **Production attendue :**

En 2018 il est prévu la production de 800 tonnes de choux et 1 600 tonnes de poireaux.

Production qui impliquera 12 créations nettes d'ETP (équivalent temps plein).

Dans une seconde phase, qui interviendra dès 2019, il est prévu la production de : 1 200 tonnes de choux, 4 000 de poireaux, 500 tonnes de céleris, 500 tonnes de courgettes, des fruits rouges et des légumes bios.

Et cette seconde phase générera également 15 ETP supplémentaires.

#### **Investissements :**

Les investissements matériels sont estimés à environ 800 000 € pour l'acquisition dès 2018 de planteuse, buteuse, arracheuse, plateau de récolte, laveuse, botteleuse, palox.

Ces investissements seront supportés par une CUMA et une SICA.

Le bâtiment d'une taille de 2 800 m<sup>2</sup> pour le stockage, lavage, conditionnement et expédition est estimé à 2 000 000 € HT. Il sera aussi doté d'espaces dédiés au personnel, de salles de réunion et de bureaux.

Il sera localisé sur une parcelle de 2 hectares pour permettre tout futur projet d'extension.

## **Financement du projet de construction :**

Le conseil Régional des Hauts de France a inscrit le projet de la construction du bâtiment dans sa programmation 2018 au titre du PRADET.

Pour bénéficier du maximum des crédits FNADT des dépenses éligibles, la Préfecture de la Somme recommande vivement que la CC2SO soit maître d'ouvrage du bâtiment qui sera loué à la SICA Somme de Saveurs. Cela suppose que l'idée de la constitution d'une société d'économie mixte soit abandonnée.

Dans ce cadre, la réalisation de ce bâti prendra la forme d'un atelier-relais. La convention ou le bail de location prévoira qu'au terme du remboursement de l'emprunt réalisé pour le financement de cette opération (déduction faite des subventions obtenues) la SICA Somme de Saveurs deviendra propriétaire du bâtiment.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance la localisation et la configuration des installations prévues.

Elle indique qu'une fois déduites les subventions PRADET et du FNADT, le reste à charge sera payé par un emprunt dont les annuités correspondront au loyer payé par les agriculteurs. Après 20 ans, le bâtiment et le terrain appartiendront aux agriculteurs.

Dans le cadre de la diversification des emplois agricoles, une subvention de 50 000 euros serait demandée au département.

Si les subventions n'étaient pas obtenues, le projet serait revu. Les demandes de subvention doivent être déposées pour fin mars.

Elle souligne que la préfecture et la région ont rendu un **avis** favorable sur ces demandes.

Les bâtiments seront placés en fonction de manière opportune afin que les bâtiments soient livrés en juin 2019.

Hervé HESSE, commune de Thieulloy-L'Abbaye, demande si les fouilles archéologiques seront subventionnées par l'État à hauteur de 50 %.

François FROIDURE – service développement économique confirme que les aides existantes pour les fouilles seront demandées.

Gérard DESMAREST, commune de Sainte-Segrée, rappelle que lors de l'examen de ce point il avait été dit que la structure serait créée fin janvier.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique que la SICA sera créée le 13 avril.

Gérard DESMAREST, commune de Sainte-Segrée, observe qu'une collectivité peut être adhérente d'une SICA et il demande s'il est envisagé que la CC2SO y adhère.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond que la CC2SO n'en a pas l'intention.

François FROIDURE confirme que seuls les producteurs adhéreront à la SICA.

Frédéric MARSEILLE, commune de Thois, demande si le creusement d'un bassin de rétention d'eau est prévu, en lien avec le parking.

François FROIDURE précise qu'un bassin de décantation est prévu afin de recycler l'eau utilisée. Seuls 10 % environ de l'eau utilisée proviendront du réseau, le reste proviendra du bassin de décantation.

Xavier DESCOUTURES, directeur général des services techniques, indique qu'un réceptacle d'eau est prévu pour les eaux issues du processus industriel et que le dossier sera élaboré de façon à s'assurer que les surfaces soient perméables pour éviter les problèmes liés aux eaux pluviales.

Jean-Pierre CHOPIN, Courcelles-sous-Moyencourt, demande pourquoi les bâtiments appartiendront aux agriculteurs après 20 ans alors qu'ils n'en auront été que les locataires.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond que cette opération s'apparente à un crédit-bail et n'aura pas coûté d'argent à la CC2SO. En cas d'échec, les installations reviendraient à la CC2SO.

Le Conseil est invité en séance à se prononcer sur la validation du projet de culture légumière.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire par 89 voix POUR, 2 voix CONTRE (CHOPIN Jean-Pierre et DENEUX Gérard), 6 ABSTENTIONS (QUEVAUVILLERS Louis, SAELENS Willy, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, BAUDEN Jean-Pierre, DESMAREST Gérard) et 1 non-participation au vote :**

- **APPROUVE** le projet de culture légumière exposé en séance par Madame de WAZIERS, Présidente de séance pour ce point,
- **DECIDE** de construire un bâtiment sis ZAC de la mine d'or en adéquation avec les besoins des agriculteurs sous réserve de la constitution de la SICA,
- **PRECISE** que la convention préalable et le bail seront établis devant notaire et les frais seront supportés par les preneurs,
- **INVITE** le Président à revêtir de sa signature tous actes relatif à la présente.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, précise que les demandes de subventions ont été approuvées par le Bureau à l'unanimité.

## **11. SCOLAIRE**

### **11.1. Modification des horaires pour la rentrée scolaire 2018-2019.**

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, explique que ce point a été retiré de l'ordre du jour.

Comme suite au débat engagé lors de la précédente séance, il indique qu'après la prise de compétence scolaire en 2016, les TAP furent maintenus selon les mêmes conditions en 2016, 2017 et 2018.

## **12. TRINOVAL**

### **12.1. Extension du périmètre de ramassage de TRINOVAL au périmètre complet de la CC2SO.**

Le Président indique que, par courrier du 5 février 2018, M. le Préfet informe qu'afin qu'ALLERY puisse bénéficier des services de TRINOVAL, il appartient à la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest de solliciter l'extension du périmètre de TRINOVAL au périmètre complet de la CC2SO.

Le Président invite le Conseil à solliciter l'extension du périmètre de ramassage des ordures ménagères telle que suscitée.

En l'absence de questions ou remarques, la Présidente propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire par 102 voix POUR et 2 non-participations au vote, SOLLICITE l'extension du périmètre de ramassage des ordures ménagères au périmètre complet de la CC2SO.**

## **13. QUESTIONS DIVERSES**

Frédéric MARSEILLE indique que les auxiliaires de vie et les aides-soignantes ont reçu leur salaire du mois de février le 20 mars. Il demande si ce retard perdurera.

Marc DEWAELE, vice-président en charge du Bien- vieillir, explique que la mise en place de la télégestion et un dysfonctionnement au niveau de la trésorerie (réglé depuis) expliquent ce retard. En théorie, les salaires sont payés avant le 10 ou le 12 du mois suivant.

Le Président assure que le problème en cause sera résolu.

Un élu a entendu dire que la CC2SO avait du mal à payer son personnel.

Le Président assure que la Communauté de communes n'est pas près de déposer son bilan.

Jean-Pierre CHOPIN, commune de Courcelles-sous-Moyencourt, rappelle que Del monte a une image un peu dégradée et demande s'il est envisagé de tendre progressivement vers une culture raisonnée voire bio dans le cadre du projet de production légumière, afin de valoriser l'image de ce projet. Il estime que la création d'emplois ne doit pas se faire à n'importe quel prix.

Le Président assure que, depuis « l'affaire » dévoilée dans les médias voici 10 ans, Del monte a changé et privilégie les approvisionnements locaux. Del monte est également prêt à acheter des produits bios si les clients et les producteurs sont présents. Une réunion a été organisée avec des producteurs bios afin de mettre en place un process spécifique répondant à la réglementation.

Il ajoute que les techniques modernes de désherbage peuvent éviter le recours aux pesticides.

Marc DEWAELE, vice-président en charge du Bien- vieillir, souligne que le territoire compte des parcelles cultivées en bio, mais que cela suppose de trouver les clients prêts à en payer prix.

Louis QUEVAUVILLERS, commune d'Aumâtre, indique qu'il cultive en bio depuis 35 ans. Il souligne que les producteurs bios n'ont aucun problème de commercialisation. Il rappelle que, conformément à la réglementation, le bâtiment de production légumière ne pourra pas accueillir de produits bios, car il y traitera des produits issus de l'agriculture conventionnelle.

Annie LOUVARD, commune de Gauville, invite les élus à assister au spectacle Rêves américains qu'elle accueille dans sa commune.

#### **14. LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président propose que la prochaine réunion du Conseil communautaire se tienne à Beaucamps.

**La Secrétaire de séance,  
SINOQUET Céline**



**Le Président,  
DESFOSSES Alain**

